



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 2021-38  
RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION  
DES FAÇADES DE L'HÔTEL DE VILLE  
*Lot n° 1 : Maçonnerie, taille de pierre***

ENTRE :

**La Commune de THONON-LES-BAINS**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022, d'une part,

ET :

**La Société JACQUET SARL**, représentée par Monsieur Loïc GOAREGUER, Directeur Régional, dont le siège social est situé 10 rue Charles Durand (18000 - BOURGES), inscription au Registre du Commerce sous le n° 302 280 755 00075, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'AVENANT**

Suite aux travaux de réfection des façades notamment les opérations de reprise de la façade principale en pierres à savoir :

- la reprise des joints défectueux,
- la réparation de pierres au mortier de réparation (arêtes,...),
- la greffe de pierres (corniches,...),
- l'application d'un reminéralisant sur l'ensemble des pierres,

il s'est avéré nécessaire d'appliquer une patine d'harmonisation avec recherche de teinte pour masquer les différences d'aspect entre la pierre existante, les greffes, les joints repris et les réparations au mortier qui sont apparus lors de l'application du reminéralisant.

Lors du remplacement des portes aluminium du Salon du Lac, les anciennes portes étaient composées de pivots encastrés au sol pour assurer leurs ouvertures. Les nouvelles portes sont équipées de paumelles. Une reprise des dalles granit au sol a dû être réalisée dans la continuité de celles existantes.

Initialement la reprise des deux angles des chapiteaux ainsi que la réparation du bassin situé au niveau des voûtes côté Château de Sonnaz n'étaient pas prévus au marché de travaux. De même pour l'élimination du calcin disgracieux sur l'intrados de ces mêmes voûtes.

Il en résulte quatre devis nécessaires et détaillés ci-après, entraînant des travaux supplémentaires.

L'ensemble de ces modifications représentent une plus-value de 12 304,10 €uros HT.

Article	Qté réalisée	PrixUnitaire	Montant à ajouter
<b>Patine d'harmonisation sur façade principale :</b> <i>Mise en œuvre d'une patine d'harmonisation sur la façade en molasse avec recherche de teinte</i>	<i>1 forfait</i>	5 070,10 €	5 070,10 €
<b>Intervention sur pivots ancienne porte accès Salon du Lac :</b> <i>Reprise au niveau des pivots de l'ancienne porte accès au Salon du lac en dalle de granit</i>	<i>1 forfait</i>	1 414,00 €	1 414,00 €
<b>Intervention sur bassin pierre et reprise sur deux angles moulurés sur façade côté Sonnaz :</b> <i>Refouillement pour préparation des greffes de pierres, fourniture de pierres, taille, greffes et ragréage</i>	<i>1 forfait</i>	3 489,60 €	3 489,60 €
<b>Elimination du calcin sur intrados des voûtes sur façade côté Sonnaz :</b> <i>Elimination du calcin par aspect de taille bouchardé sur voûtes</i>	<i>1 forfait</i>	2 332,40 €	2 332,40 €
<b>MONTANT TOTAL À AJOUTER HORS TAXES :</b>			<b>12 306,10 €</b>

Le montant du marché initialement fixé à **251 897,28 € HT** est porté à **264 203,38 € HT**, soit **317 044,05 € TTC** (Trois cent dix-sept mille quarante-quatre Euros et cinq centimes Toutes Taxes Comprises).

## **ARTICLE 2 : DIVERS**

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

**Fait à Thonon-les-Bains,**

le \_\_\_\_\_

**Pour la Commune,**

*Le Maire,*

*Christophe ARMINJON*

**Fait à Bourges,**

le \_\_\_\_\_

**Pour le titulaire du marché,**

*Le Directeur Régional,*

*Loïc GOAREGUER*